

N°2023/032

13 Rue du Général Sarrut  
09700 CANTE  
05.61.67.85.09  
mairie@mairiedecante.fr



**MAIRIE DE CANTE**



DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 06 JUIN 2023

#### Nombre de conseillers

- en exercice : 10
- présents : 07
- votants : 07
- absents : 03
- exclus : 00

Date de convocation et  
d'affichage :

**02/06/2023**

#### OBJET

Cession  
Parcelle  
C231  
Annule & remplace  
Délib 2023/013

Acte rendu exécutoire  
après le dépôt en  
Sous-Préfecture  
de Pamiers le  
**09 juin 2023**  
et publication du  
**09 juin 2023**

*Le Maire certifie, sous sa  
responsabilité, le caractère  
exécutoire de la présente  
délibération.*

**Le secrétaire de séance**

  
**Jean-Jacques GIMENO**

  
**Le Maire,**

  
**Eric CANCEL**

L'an deux mille vingt-trois, le six juin, à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

**Étaient présents :** M Eric CANCEL, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT M Jean-Jacques GIMENO, M Sébastien CATHALA, Mme Jacqueline CHATELAIN, M Nicolas BLANCHOT, M Hubert GRAS,

**Étaient excusés :** Mme Wendy BURG, M Philippe BISOGNIN, Mme Nadine CLAPIER,

*M Jean-Jacques GIMENO a été nommé secrétaire*

M le Maire informe le conseil municipal :

La propriétaire de la parcelle C231 a donné son accord pour la cession une bande de 4 mètres de large sur 6 mètres de long en bordure du ruisseau, à la commune pour l'euro symbolique.

En échange la municipalité s'engage :

- à assumer les frais de bornage,
- à assumer les frais de notaire
- à réaliser les travaux de raccordement au tabouret d'assainissement
- à réaliser une clôture grillagée.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte les conditions de cette cession et mandate M le Maire pour élaborer et signer tous les documents relatifs à sa mise en application.

Pour extrait conforme